



**Rapport de la commission des finances du Conseil communal de  
Villeneuve  
sur le préavis n° 08/2017 relatif à la**

**Demande d'autorisation pour augmentation de la surface et de  
la durée du DDP octroyée au Tennis Club de Villeneuve et pour  
le cautionnement dans le cadre de la construction d'une halle  
de tennis avec 4 courts**

**Président :** Marcel David YERSIN

**Rapporteur :** Thibaut CORNET

**Membres :** Gilbert De CRISTOFARO  
Nicolas de ANGELIS  
Charles-Henri PILET

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour examiner le préavis en question, la commission des finances s'est réunie à 3 reprises, soit les 2 et 24 octobre ainsi que le 6 novembre 2017, en présence lors de la 1<sup>ère</sup> séance de Mme Corinne Ingold, syndique, déléguée de la Municipalité et de Mme Anaïs Tissot et M. Christian Angeloz, respectivement caissière et vice-président du Tennis Club de Villeneuve (TCV ci-après). Elle les remercie pour leur disponibilité, les explications et les réponses délivrées aux questions de ses membres.

## **1 Préambule**

Le TCV travaille sur ce projet depuis plus de 5 ans. Cette halle de 4 courts couverts est destinée à répondre à une nécessité puisqu'il n'y a pas sur leur site d'infrastructure pour jouer au tennis en hiver. Les représentants du TCV précise qu'entre Saint-Légier et Monthey il n'existe pas de halle de tennis couverte, soulignant en cela que la fréquentation de la nouvelle halle devrait être facilement assurée. La clause du besoin semble avérée pour la commission dans l'optique d'un développement futur du club de tennis villeneuvois.

## **2 Aspect financier**

Les membres du TCV ont présenté à la commission leur projet dans les grandes lignes et en particulier le plan financier en commentant les derniers mouvements financiers, comptes 2016 à l'appui.

Le montage financier du projet (4'220'000.- Frs) est composé de 3'780'000.- Frs de prêt bancaire, le reste étant constitué de fonds propres dont une marge importante est déjà garantie à l'heure actuelle (370'000.- Frs sur les 440'000.- Frs). Le prêt octroyé sera amorti sur une période de 40 ans, soit 94'000.- Frs par année à un taux estimé à 1.5 %, qui sera, selon les représentants de TCV, sans doute inférieur.

L'ensemble des produits devrait se monter à 200'000.- Frs dès la halle construite pour aboutir à 360'000.- Frs en 2022 dès le rythme normal d'utilisation atteint, selon une prévision pessimiste des membres du TCV établie sur un taux d'occupation de 60% de la salle.

Toujours selon les membres du TCV, une aide financière de l'Etat n'a pas été possible, le Conseil d'Etat n'ayant pas jugé le projet d'intérêt régional, pas davantage qu'Aigle Région, mais d'autres sponsors pourraient être approchés.

Concernant l'aide au démarrage, les représentants du TCV précise que ce sont des montants maximum (et prudents). Ils ne seront pas demandés à la Commune si d'autres financements étaient trouvés. Dans tous les cas une convention devra être conclue entre le TCV et la Commune, précise Mme Ingold.

Etant du domaine strictement privé, ce projet ne répondra pas aux critères des marchés publics. Le TCV fera appel à une entreprise générale, selon toute vraisemblance, ce qui assure une bonne maîtrise des coûts finaux.

Rien n'a été défini en détail, à l'heure actuelle, quant à la nature et la fréquence de la mise à disposition des courts pour l'école. C'est regrettable, tant il paraît évident que la location des courts de la halle couverte en période froide va largement contribuer aux finances du club et que par conséquent leur utilisation par l'école sera clairement peu intéressante sur le plan financier pour le TCV.

### **3 Cautionnement**

La somme de 3'780'000.- Frs sera cautionnée par la Commune en cas de défaut de paiement, intérêts et amortissement à charge du club. Ce cautionnement porte à 4'754'335.90 Frs la somme des cautionnements en cours pour un plafond de 30'000'000.- Frs. Compte-tenu des projets prévus, notamment celui des structures sous la responsabilité de la future ASPIHL, l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac, il reste encore une marge importante. Toutefois, il est à remarquer que ce cautionnement pourrait limiter des aides similaires provenant d'autres associations. La commission pense néanmoins que ce cautionnement est possible.

Il nous a été précisé, et cette information est importante, qu'il s'agit d'un cautionnement simple. Dans ce cas, c'est d'abord l'emprunteur, soit le TCV, qui est poursuivi, puis dans un 2<sup>e</sup> temps le cautionneur, soit la Commune.

### **4 Prolongation du DDP**

La parcelle en question appartient à la Commune et le DDP 3450 actuel sera étendu à 8'726 m<sup>2</sup> pour une durée de 50 ans pour permettre la construction de la halle de tennis. La commission a bien compris que sans la mise à disposition de cette surface par la Commune, le projet de création de la halle ne pourra se faire. Elle mettrait en cela un terme aux volontés d'extension du TCV, ce qui n'est pas souhaitable, compte-tenu de la bonne marche de cette association sportive. La commission encourage donc la Municipalité à prolonger le DDP et son extension, surtout qu'une clause de retour anticipé figure déjà dans le DDP et sera reconduite.

## 5 Aide au démarrage

L'aide proposée est répartie sur 4 ans en tranches inscrites aux différents budgets, soit 30'000.- Frs en 2018, 40'000.- Frs en 2019, 30'000.- Frs en 2020 et 10'000.- Frs en 2021. La commission des finances ne conteste pas l'utilité de cette aide, qui vient s'ajouter aux 6'000.- Frs de subvention annuelle, mais voudrait en préciser la nécessité. En effet, les finances du TCV sont saines et rien n'indique que ces sommes seront nécessaires. De l'aveu même des membres du TCV, tout sera fait pour éviter de les utiliser. Dès lors, la Commission propose de ne pas accorder ce soutien financier supplémentaire de manière automatique.

### Amendement

La commission des finances propose donc d'amender les conclusions municipales en modifiant le texte du premier point.

Celui-ci devient : « **D'autoriser la Municipalité à octroyer une aide financière en cas de besoin avéré. Le montant de cette aide, inscrite aux budgets successifs, sera au maximum de 110'000.- Frs répartie sur les 4 premières années** ».

## 6 Décision

Malgré qu'il a été porté à la connaissance de la commission qu'une halle de tennis est en projet à Aigle, la commission des finances pense que ce projet a toutes les chances d'aboutir et propose donc de suivre les conclusions municipales telles qu'amendées. Et c'est à l'unanimité de ses membres, que la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal de Villeneuve,

**Vu** le préavis N° 08/2017 concernant la **demande d'autorisation pour augmentation de la surface et de la durée du DDP octroyée au Tennis Club de Villeneuve et pour le cautionnement dans le cadre de la construction d'une halle de tennis avec 4 courts,**

**Ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

**Attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide :

- 1) D'autoriser la Municipalité à octroyer une aide financière en cas de besoin avéré. Le montant de cette aide, inscrite aux budgets successifs, sera au maximum de 110'000.- Frs répartie sur les 4 premières années ;
- 2) D'autoriser la Municipalité à cautionner pour un montant de 3'780'000.- Frs le TCV pour la construction de sa halle de tennis ;
- 3) D'autoriser la Municipalité à prolonger le DDP et à l'étendre à une surface totale de 8'726 m<sup>2</sup> pour une durée de 50 ans ;
- 4) D'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cette prolongation devant notaire.

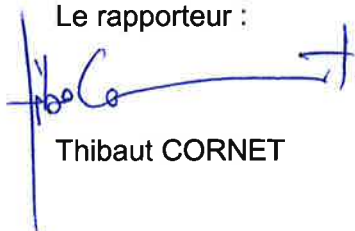
Au nom de la commission des finances, Villeneuve, le 14 novembre 2017 :

Le président :



Marcel David YERSIN

Le rapporteur :



Thibaut CORNET